

3

ACTUALITÉ

Ne rien lâcher

4

ACTUALITÉ

Coup de froid
sur les retraites

13

VIE SYNDICALE

Rentrée
en action

14

CULTURE

Musée national
de l'histoire
de l'immigration

pour

RETRAITÉS

DOSSIER

Perte d'autonomie : les politiques nationales



La retraite, c'est vital aujourd'hui comme demain !

Le gouvernement vient d'annoncer une nouvelle réforme des retraites dans le droit fil du rapport



Bernadette Groison
Secrétaire générale de la FSU

Delevoye présenté cet été au gouvernement. Le principe est celui d'un système individuel à points qui suscite beaucoup d'inquiétudes car il sonne la remise en cause d'un régime solidaire et intergénérationnel...

Pour la FSU, toute nouvelle réforme devrait avoir pour objectif d'améliorer la situation de toutes et tous les retraité-e-s. Ce n'est pas le chemin pris puisque

le gouvernement précise que cette réforme se fera à « euro constant »...

Il nous revient la responsabilité de lui faire changer d'avis !

Mais le débat qui s'ouvre sur les retraites ne doit pas faire oublier la situation actuelle des retraité-e-s. Au contraire, il doit être l'occasion de poursuivre les batailles engagées par les retraité-e-s pour dénoncer la faiblesse du niveau des pensions et obtenir de meilleures conditions de vie pour toutes et tous.

C'est ensemble, actifs et retraité-e-s, que nous devons défendre les retraites actuelles et à venir ! Exiger l'augmentation du niveau des pensions, de nouveaux droits pour toutes et tous, l'égalité entre les femmes et les hommes, des mesures de santé et prévoyance à la hauteur, le développement des services publics afin de permettre à chacun de vivre dignement et dans l'autonomie la plus grande...

Les actions des retraité-e-s vont se poursuivre dans les prochains mois (8 octobre, 21 novembre...). Ensemble, nous allons mener les débats, rassembler, agir, pour porter haut et fort nos revendications pour les retraité-e-s d'aujourd'hui comme pour ceux de demain.

La FSU met tout en œuvre pour y parvenir !

► VUED'ACTU

- p. 3 L'arrogance des mots, le choc de l'injustice : ne rien lâcher
- p. 4 Recul social programmé
Coup de froid sur les retraites
- p. 4 La solidarité mutualiste en questions
Du côté de la MGEN
- p. 5 ADREA Mutuelle
Non à la vente des cliniques mutualistes au privé lucratif
- p. 6 Des situations concrètes
Travailler en EHPAD

► LEDOSSIER



► VIESYNDICALE

- p. 11 Soutiens au RIP sur la privatisation d'ADP : la mobilisation doit se renforcer
- p. 11 Congrès national de la FSU
Exprimer les revendications des retraité-e-s
- p. 12 Propositions pour la fédération
Les SFR : éléments-clés !
- p. 12 Les choix de la MGEN : rencontre
- p. 13 Joindre l'utile à l'agréable
Syndicalisme et tourisme
- p. 13 Colère : rentrée en action

► CULTURELOISIRS

- p. 14 Le Musée national de l'histoire de l'immigration : un voyage dans la France d'hier et d'aujourd'hui
- p. 15 Ces polars qui disent l'Histoire
La mort du Khazar rouge

► PORTRAITPORTRAIT

- p. 16 14 juin, une vague violette a déferlé sur la Suisse : une manifestation et une grève, porteuses d'avenir

POUR RETRAITÉS

Supplément à *POUR* n° 219 de septembre 2019, revue de la Fédération syndicale unitaire (FSU), 104, rue Romain-Rolland, 93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30 - Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr - Mél : fsu.nationale@fsu.fr - pour@fsu.fr
N° CP : 0720-S07429 / N° ISSN : 1246-077 X
Directrice de la publication : Bernadette Groison
Ce seizième pages a été coordonné par Marylène Cahouet, Jacques Lecoffre, Claude Rivé et Jean-Louis Viguière - Photo de couverture :
© C.A.G./Freepix.com - Création et réalisation : C.A.G. Paris
Impression : Rivaton & Cie

L'ARROGANCE DES MOTS, LE CHOC DE L'INJUSTICE

Ne rien lâcher

Mobilisations multiples contre les inégalités, les injustices, les destructions : toutes les générations se rejoignent, jeunes et plus âgé-e-s agissent ensemble.

En cette rentrée, les nouvelles sur la planète terre ne sont pas bonnes. La forêt amazonienne est en feu. Les changements climatiques et le pillage des ressources naturelles annoncent des lendemains catastrophiques. Dans notre pays les nappes phréatiques sont à sec et les paysans furieux de la signature du CETA, inquiets du MERCOSUR.

Les conflits perdurent au Moyen-Orient, en Afrique et les inégalités flambent. Les plus pauvres, les plus fragiles en sont les principales victimes.

Des choix économiques destructeurs

Des signes inquiétants laissent augurer du pire. L'Allemagne est en récession, les USA pourraient prendre le même chemin, l'économie chinoise ralentit. L'UE, empêtrée notamment dans le Brexit, ne va pas mieux. La politique de Trump contre la Chine, l'UE, l'Iran, met la paix en danger, tandis que le nationalisme, l'extrême droite, se développent. Dix ans après la crise financière de 2008, aucune leçon ne semble avoir été retenue.

Il est vrai que les dividendes se portent bien ! La déclaration des chefs d'État des sept pays les plus riches du monde sur la nécessité de lutter contre les inégalités est un leurre car ce sont leurs politiques justement qui les fabriquent. Mais le responsable est tout trouvé : c'est le migrant, qu'il soit mexicain aux USA ou africain en Méditerranée. La politique scandaleuse de l'UE face aux ONG, aux militants solidaires a émaillé l'actualité de l'été : bateaux chargés de personnes épuisées errant de port en port en attendant la permission d'accoster. La France



© Wikipedia - Heidu



© Mireille Breton



© Jean-Louis Viguer



© Mireille Breton

Mais à part ça, Monsieur le Président, tout va très bien...

adhère à cette politique et certains États finissent par se « partager » le quota que chacun se résout à accueillir.

La crise économique, sociale, écologique, politique s'aggrave en France

La question du pouvoir d'achat reste la première préoccupation des salariés actifs et retraité-e-s de notre pays. L'été n'a pas ralenti les mobilisations dans les urgences hospitalières notamment. Face au désaveu politique, Emmanuel Macron choisit la répression. Après des centaines (milliers ?) de blessés, d'arrestations infondées, la mort de Steve et les mensonges d'État en disent long sur la volonté du pouvoir à imposer par la force, la destruction des droits.

La politique libérale d'Emmanuel Macron, malgré la campagne de communication menée tambour battant depuis quelques semaines, s'accroît : destruction des acquis sociaux, de la Fonction publique et de son statut, des ser-

vices publics. Le projet de réforme systémique des retraites souligne l'abandon de toute règle et repères collectifs, des principes de solidarité et prévoit une société pour l'élite et les premiers de cordée. Les retraité-e-s sont voué-e-s à une paupérisation reconnue par différentes études, la majorité des salarié-e-s soumise au chantage de devoir travailler plus longtemps pour avoir une retraite correcte.

Écoute la réponse dans les luttes...

Les six premiers mois de l'année 2019 ont été marqués par de nombreuses luttes dont un mouvement inédit et profond : celui des gilets jaunes qui a vu venir à la lumière les invisibles, les sans-voix. Difficile de dire ce qu'il en adviendra mais son influence est évidente.

Hôpitaux, Éducation nationale, Fonction publique, écologie... ont marqué la période par les mobilisations nombreuses et répétées des fonctionnaires, agents hos-

pitaliers et usagers, personnels de l'Éducation nationale et élèves, jeunes... Les retraité-e-s ont participé à ces initiatives. Ils ont mené, dans l'unité du groupe des 9, de multiples actions : pétitions, rassemblements, manifestations, interventions auprès des élus. Le mépris du Président pour les retraité-e-s se confirme dans le rapport de Jean-Paul Delevoye. Le niveau des retraites reste bien la variable d'ajustement de l'austérité. Nul doute que les actions reprennent, unitaires, espérons-le, contre le projet de retraite, pour un financement de la Sécurité sociale et un budget qui réponde aux besoins. Les retraité-e-s de la FSU y prendront toute leur place.

Ils se mobilisent sur leurs revendications spécifiques à l'initiative du Groupe des 9 le mardi 8 octobre. Leur action qui a permis quelques reculs se poursuivra notamment lors du débat sur le budget de la Sécurité sociale. ❖

Marylène Cahouet, Joël Chenet

RECU SOCIAL PROGRAMMÉ

Coup de froid sur les retraites

Jean-Paul Delevoye⁽¹⁾ a présenté le 18 juillet dernier ses « préconisations » pour la réforme des retraites.

La première préconisation concerne l'âge « d'équilibre » à 64 ans. Celui-ci déclenchera une décote de la pension pour un départ avant... Mesure immédiatement dénoncée par certaines organisations syndicales. Philippe Martinez de la CGT y voyait « un enfumage » encourageant l'acceptation de ce recul, pour Philippe Louis de la CFTC, il y aura de « nombreux perdants si l'âge d'équilibre est appliqué brutalement ». Le président de la République n'y serait pas favorable...

À côté de cette annonce, d'autres sont aussi inquiétantes, ainsi la prise en compte de toute la carrière pour le calcul de la pension pénalisera tous les salariés y compris les fonctionnaires, notamment ceux au salaire très bas et à la carrière incomplète. Ceci se traduira par une baisse des pensions servies. Celles-ci seraient indexées sur l'inflation, et non sur les salaires comme nous le demandons.



© Daniel Beucler

Les droits familiaux sont aussi modifiés : par exemple la pension de réversion (soumise à condition d'âge) doit garantir que le revenu du conjoint soit égal à 70 % de la somme des retraites que le couple percevait avant le décès. Pour de nombreuses femmes, cela se traduira par une baisse de la réversion.

Dans le nouveau système de pilotage, le gouvernement prend la main, les retraites deviennent une simple variable d'ajustement budgétaire, l'objectif étant de les

contenir à 13,8 % du PIB, malgré l'augmentation du nombre de retraité-e-s.

Ce rapport ouvre la voie à la casse définitive du Code des pensions civiles et militaires et à terme à celle du statut, au chacun pour soi, au recours aux fonds de pension pour compenser les baisses inéluctables des pensions.

L'annonce d'une consultation citoyenne laisse sceptique si l'on se réfère au grand débat. Donner la parole aux citoyens pour fina-

lement faire ce qui était prévu, est-ce cela le « nouveau dialogue républicain » ?

Des organisations syndicales ont déjà annoncé des actions dès septembre, il serait judicieux que TOUS ENSEMBLE, nous manifestations contre ce projet de réforme qui se traduira par un nouveau recul social. ❖

Anne-Marie Guichaoua Beucler

1. Haut commissaire à la réforme des retraites, entré au gouvernement le 3 septembre.

LA SOLIDARITÉ MUTUALISTE EN QUESTIONS

Du côté de la MGEN

L'Assemblée générale de la MGEN qui s'est tenue à Rennes les 9 et 10 juillet dernier a confirmé des choix peu débattus en amont.

Les propositions retenues avaient été annoncées seulement en juin dernier dans le supplément mutualiste n° 316. Mesure principale actée : l'évolution des cotisations ne sera plus fixée par une AG souveraine mais sera indexée sur l'évolution prévisible des dépenses de santé définie par le PLFSS⁽¹⁾. Cette assemblée a aussi décidé

d'augmenter les cotisations « plancher » qui concernent donc les plus bas revenus tout en bloquant les cotisations « plafond » ce qu'elle justifie par un risque de fuite des adhérents les mieux rémunérés vers la concurrence. Les taux de cotisations sont maintenant définis indépendamment de l'évolution du pouvoir d'achat. Avec le nouveau mode de calcul,

	2014					2015					2016				
	1er jan.	1er jan.	1er jan.	1er jan.	1er jan.	1er jan.	1er jan.	1er jan.	1er jan.	1er jan.	1er jan.	1er jan.	1er jan.	1er jan.	1er jan.
MGEN Insees	4,37%	4,45%	4,53%	4,61%	4,69%	4,37%	4,45%	4,53%	4,61%	4,69%	4,37%	4,45%	4,53%	4,61%	4,69%
Cotisation plafond annuel	3,94	3,94	3,94	3,94	3,94	3,94	3,94	3,94	3,94	3,94	3,94	3,94	3,94	3,94	3,94
Cotisation plancher annuel	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14
MGEN Equilivie Actif	4,37%	4,45%	4,53%	4,61%	4,69%	4,37%	4,45%	4,53%	4,61%	4,69%	4,37%	4,45%	4,53%	4,61%	4,69%
Cotisation plafond annuel	3,94	3,94	3,94	3,94	3,94	3,94	3,94	3,94	3,94	3,94	3,94	3,94	3,94	3,94	3,94
Cotisation plancher annuel	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14
MGEN Référence Actif	4,37%	4,45%	4,53%	4,61%	4,69%	4,37%	4,45%	4,53%	4,61%	4,69%	4,37%	4,45%	4,53%	4,61%	4,69%
Cotisation plafond annuel	3,94	3,94	3,94	3,94	3,94	3,94	3,94	3,94	3,94	3,94	3,94	3,94	3,94	3,94	3,94
Cotisation plancher annuel	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14
MGEN Intégrité Actif	4,37%	4,45%	4,53%	4,61%	4,69%	4,37%	4,45%	4,53%	4,61%	4,69%	4,37%	4,45%	4,53%	4,61%	4,69%
Cotisation plafond annuel	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14
Cotisation plancher annuel	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14
MGEN Prévoyance Actif	4,37%	4,45%	4,53%	4,61%	4,69%	4,37%	4,45%	4,53%	4,61%	4,69%	4,37%	4,45%	4,53%	4,61%	4,69%
Cotisation plafond annuel	3,94	3,94	3,94	3,94	3,94	3,94	3,94	3,94	3,94	3,94	3,94	3,94	3,94	3,94	3,94
Cotisation plancher annuel	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14

Tarification au risque, à l'âge...

le taux de la cotisation des retraités (formule référence, moins de 70 ans) passera de 4,37 % à 4,45 %. au 1^{er} janvier prochain. En dix ans, pour la plupart de nos collègues retraités, la cotisation complémentaire aura ainsi augmenté de + de 50 %.

Il est bien évidemment légitime que la mutuelle se préoccupe des équilibres financiers et recherche les meilleurs moyens de couvrir les risques des adhérents. Mais il est clair que ces dispositifs et la manière dont ils sont présentés font l'impasse sur le niveau de couverture et la place de l'assurance maladie.

De fait, il faudrait accepter que ce soit la complémentaire (avec ses offres de plus en plus différenciées) qui pallie automatiquement la réduction des moyens de la Sécurité sociale et les augmentations des dépenses de santé.

Le développement d'une assurance « perte d'autonomie » proposée par la Mutualité Française n'a pas été discutée lors de cette AG. Cependant, cette proposition continue de nous interroger car elle minimise le rôle que devrait jouer la Sécurité sociale pour assurer une couverture à 100 % de ce risque.

L'évolution différente des taux pose aussi problème.

Toutes ces dispositions ou projets risquent d'encourager un gouvernement qui n'a cessé de transférer sur les complémentaires de nouvelles charges.

Comme syndicalistes et comme mutualistes, nous sommes directement concernés par ces questions et ces décisions.

Au nom de la solidarité, valeur fondatrice de la mutuelle, ces évolutions devraient être corrigées. De même, il doit être possible de débattre et d'associer plus largement les adhérents à ce type de décisions. Enfin, ne devient-il pas indispensable de développer des interventions communes pour réduire les charges qui pèsent sur les complémentaires et rappeler la responsabilité de l'État employeur pour le financement de cette part de la couverture santé des personnels ? ❖

Deny Nonnet

QUAND ADREA MUTUELLE DEVIENT ADREA BUSINESS...

Non à la vente des cliniques mutualistes au privé lucratif

À Grenoble, la Mutuelle ADREA, présidée par Patrick Brothier⁽¹⁾ a décidé de vendre les cliniques mutualistes à un groupe privé à but lucratif. Une pétition a été lancée par des salariés et des opposants au projet. Nous en publions ci-dessous de larges extraits⁽²⁾.

« **L**e Groupement hospitalier mutualiste (GHM) qui comprend la clinique mutualiste des eaux claires, la clinique d'Alembert, le centre Daniel-Hollard, premier centre privé non lucratif de cancérologie de la région, et la clinique de Chartreuse à Voiron est géré conjointement par la Mutualité française de l'Isère - MFI - et ADREA Mutuelle. Cette dernière est majoritaire dans le Conseil d'administration.

(...) Il s'agit là (cette vente ndlr) d'une décision purement mercantile qui fait fi de cet acquis de 60 ans d'histoire mutualiste de Grenoble. Elle piétine le long investissement de militants mutualistes locaux qui ont constamment œuvré à son développement et à son financement et ont fait que ce groupement est le deuxième par son importance sur le territoire national. Elle fait donc fi de la propriété collective de ces établissements. Aujourd'hui le groupe hospitalier mutualiste de Grenoble est reconnu pour la qualité des soins qui y sont prodigués, pour ses plateaux techniques performants, pour l'interdisciplinarité de ses équipes, pour ses innovations, pour son inscription dans les partenariats locaux et il se caractérise particulièrement par son statut d'Établissement de santé privé d'intérêt collectif (ESPIC) qui en fait un partenaire

du CHU, ainsi que pour son service de soins non programmés - les Urgences -.

Si ces cliniques sont vendues, il ne restera, après le Centre Hospitalier de Grenoble et des Alpes que des cliniques privées lucratives, comme Belledonne et les Cèdres sans concurrence.

(...) Cette décision de vendre est en contradiction totale avec la doctrine mutualiste qui préconise la différenciation avec les assureurs privés notamment en créant ce type d'équipement de santé au service des mutualistes et de la population ainsi que des réalisations sanitaires et sociales de soins et d'accompagnement pour tous tout au long de leur vie, sans discrimination et dans un total esprit de solidarité ».

Cette pétition réclame le maintien sur l'agglomération grenobloise

d'une réponse complémentaire au public et au privé lucratif indispensable pour tous les Grenoblois notamment en termes d'accessibilité financière - non dépassement d'honoraires, pas de rémunération d'actionnaires, une structure soucieuse de l'intérêt général, ouverte au partenariat, avec une prise en charge de qualité innovante qui promeut la démocratie sanitaire. ❖

Marie-Laurence Moros, SFRD 38

(1) Patrick Brothier, vice-président de la Mutualité Française (son trésorier général de 2009 à 2016) est depuis 2013 président d'ADREA Mutuelle, et depuis juin 2019 président du groupe AESIO dont fait partie ADREA Mutuelle (avec le projet de nouvelles fusions).

2. Pour l'intégralité de la pétition en ligne : <http://chnng.it/v78YFJYC5Y>



À vendre !

1. Projet de loi de financement de la Sécurité sociale.

DES SITUATIONS CONCRÈTES

Travailler en EHPAD

Ces deux témoignages, révélateurs des dysfonctionnements des établissements d'accueil des personnes âgées, illustrent les revendications des personnels et des usagers ainsi que les manques de réponse suffisante aux besoins liés au vieillissement. Déjà dégradées dans ces EHPAD publics, les conditions de travail et de vie sont encore pires dans les établissements privés à but lucratif.

Des exigences qui s'appuient sur des faits

Dans ces EHPAD publics, le coût mensuel reste (encore...) stabilisé autour de 2 000 euros par mois. En comparaison avec un établissement privé d'ORPEA situé dans la même aire géographique, on est quasiment dans une fourchette allant ...du simple au double ! Lorsque l'EHPAD était précédemment géré par le SIVOM, le coût était moindre (environ 1 600 euros/mois) car la gestion des postes de Direction et d'encadrement était dévolue au SIVOM et non directement à l'EHPAD, et les pensionnaires étaient tous originaires du même bassin (d'où des retrouvailles de personnes ayant fréquenté les mêmes écoles !...) alors que depuis son rattachement à un établissement hospitalier, le caractère presque « familial » a disparu, l'accueil des pensionnaires s'effectuant sur une aire géogra-



© DHF

phique bien plus étendue, avec des éloignements des lieux de vie antérieure (...et donc des familles visiteuses !).

Dans cette région Occitanie (mais comme partout en France...), le nombre d'EHPAD publics est notamment insuffisant en regard des demandes, de même que les conditions de prise en charge. De plus les conditions d'accueil et de vie y sont encore très hétérogènes et trop éloignées des attentes pour

« offrir un service plus qualitatif, centré sur les besoins du résident et des personnels, à la fois sur le plan des soins, sur celui de l'innovation technologique et du développement des alternatives à la surmédicalisation et à la surmédication » (cf. : le rapport des députées Monique Iborra et Caroline Fiat http://www.assemblee-nationale.fr/15/rap-info/i0769.asp#P217_30838). ❖

Michel Angot

UN EHPAD COMMUNAL

❖ **Myriam** travaille comme assistante dans un petit EHPAD public communal de l'Hérault. L'établissement, géré par le CCAS de la commune, accueille une cinquantaine de personnes âgées et emploie une cinquantaine d'agents dont une quarantaine sur l'établissement, les dix autres assurant les tâches administratives d'inscription, gestion et de suivi financier des pensionnaires.

Le personnel est réparti entre le personnel d'exécution (ASH = agents de service hospitaliers, AS = aides-soignants...), le personnel soignant (infirmier...) et l'encadrement (médical et administratif).

Dans cet EHPAD, la majorité des résidents est en GIR 3, 4 ou 5, mais on dénombre également quelques GIR 2 et GIR 1. Il y a quarante chambres dont dix doubles. Au niveau des tâches, seules deux infirmières assurent le suivi médicalisé des cinquante résident(e)s ; l'ensemble des autres tâches auprès des pensionnaires (toilettes, repas, nursing...) étant assuré par les AS et les ASH. Pour un travail à 80 % sur 27 heures/semaine, Myriam perçoit environ 1 200 euros / mois + une prime de 5 euros par dimanche travaillé.

DANS UN EHPAD HOSPITALIER

❖ **Ghislaine**, qui a le grade d'auxiliaire de soin dans la FPT, travaille, elle, comme aide-soignante (AS) dans un EHPAD public de l'Aude. Cet EHPAD, auparavant territorial et rattaché à un SIVOM, est ensuite devenu hospitalier lorsque le SIVOM s'est transformé en Centre intercommunal d'action sociale (CIAS), ce qui a entraîné le rattachement de l'EHPAD à l'hôpital de Castelnaudary (qui gère également cinq autres EHPAD sur le territoire du CIAS...).

Environ cinquante agents (titulaires FPT et FPH et contractuels) pour accueillir et s'occuper des soixante-quinze pensionnaires, tous en chambres simples, selon à peu près les mêmes tâches et responsabilités que dans l'EHPAD de l'Aude : mais il y a quatre infirmières pour assurer le suivi médicalisé, les autres tâches étant assurées par les AS et les ASH.

Par contre ici, et certainement lié au rattachement hospitalier, beaucoup de GIR 2 et même de GIR 1 avec un service dit « protégé » pour s'occuper plus intensément des personnes à lourd handicap (Alzheimer) ou en fin de vie (une pensionnaire y fêtera bientôt ses 104 ans !). Journées de travail de 10 heures réparties sur des semaines de trois ou quatre jours, payées selon la grille de rémunération Fonction publique (FPT ou FPH) pour les agents titulaires, ou légèrement au-dessus du SMIC pour les CDD ; avec des primes pour les dimanches et jours fériés et, pour les titulaires, le régime indemnitaire pour celles relevant de la FPT et un treizième mois versé en deux fois pour celles relevant de la FPH. Parallèlement à l'EHPAD géré par le CIAS, existe aussi un « service à domicile », (employant des auxiliaires de vie et des aides ménagères) et destiné aux personnes âgées restées à leur domicile, employant moins de cinquante agents (et donc rattaché au centre départemental de gestion de l'Aude).



PERTE D'AUTONOMIE : LES POLITIQUES NATIONALES

Dossier réalisé par Marylène Cahouet, Jean-Marie Canu, Joël Chenet, Jacques Lecoffre, Michèle Olivain, Jean-Louis Vigiuer

Face au défi que représente l'augmentation de l'espérance de vie, obliger les politiques publiques à investir à hauteur des besoins, en répondant aux attentes des personnes.

En 1997, les « personnes âgées dépendantes » apparaissent pour la première fois dans la législation française. La loi du 24 janvier 1997, institue « une prestation spécifique dépendance ». Avant les personnes de 60 ans et plus relevaient de la loi du 30 juin 1975 « loi d'orientation en faveur des personnes handicapées » et pouvant prétendre à l'attribution de « l'allocation compensatrice de tierce personne ». La législation française induit donc une ségrégation par l'âge, triste privilège que la France partage avec seulement deux pays de l'OCDE !

On distingue ainsi le domaine du handicap, considéré comme un

accident ou un aléa, du domaine de la « dépendance » considérée comme un processus pathologique normal lié inéluctablement à la vieillesse. La loi de 1997 légitime l'approche médicale prioritaire, faisant de la vieillesse un phénomène essentiellement biologique. D'emblée, des remarques s'imposent. Sur les quelque 17 millions de personnes de plus de 60 ans, en 2017, on compte 728 000* résidents en EHPAD et 721 000 personnes bénéficiaires de l'APA à domicile (attention, ce chiffre est sous-estimé puisqu'il y a des personnes dont la situation n'est pas évaluée ainsi que des non-recours). Certes, la population vieillit et les pouvoirs publics rappellent les prévisions démographiques : 6,1 millions de personnes de 75 ans et plus en 2018, 10,6 millions en 2040.

Le vocable « dépendant » renforce le discrédit quasi habituel que porte la société sur celles et ceux qui vieillissent mal et peu à peu le champ de la vieillesse s'est

trouvé réduit aux personnes âgées dépendantes. C'est une vision opposée à celle de certaines politiques qui, comme au Danemark ou au Québec, travaillent à la participation à la vie sociale de tous en pleine citoyenneté.

Le rapport Libault le reconnaît, la France est très en retard sur l'investissement public de prise en charge pour la perte d'autonomie (moins de deux points de PIB alors que la Suède y consacre 3,7 points).

Face à l'insuffisance notoire des dispositifs en place qu'a révélé notamment la lutte des personnels en EHPAD et dans le secteur de l'aide à domicile, le défi est immense : mener une politique publique qui réponde aux attentes des usagers, des personnels et prenne en compte la situation globale des plus de 60 ans dans la société.

C'est un choix de société : risque social pris en charge solidairement ou risque individuel. Les comparaisons internationales ont toute leur pertinence. ❖

*Attention : les chiffres peuvent varier selon la source et l'année prise en compte.

GRAND ÂGE ET AUTONOMIE

De quoi parle-t-on ?

Des chiffres clés permettent de mieux cerner la question : le système actuel est à bout de souffle.

La perte d'autonomie peut survenir à tout âge : à la naissance, à cause de maladies ou accidents parfois liés à la vie professionnelle, en conséquence de dégradations physiques ou mentales liées au grand âge. Le vieillissement de la population conjugué à l'affaiblissement des solidarités familiales, lui-même lié au travail des femmes et à l'urbanisation croissante, font de la prise en charge de la dépendance des personnes âgées un problème croissant, commun à tous les pays européens.

Un état des lieux

Le ministère des solidarités et de la santé compte 760 000 personnes âgées bénéficiant à domicile de l'APA - allocation personnalisée d'autonomie - et

608 000 résidents dans 7 573 EHPAD. Sur dix personnes qui décèdent en France, 4 ont connu la perte d'autonomie dont 2 de façon sévère et 3 ont vécu leurs derniers jours en établissement. L'âge moyen d'entrée en EHPAD augmente : il était de 85 ans en 2016. Une personne de plus de 85 ans sur 5 vit en établissement. En France, il y a 1 EHPAD pour environ 800 personnes de plus de 75 ans. 50 % sont gérés par le public, 28 % par du privé non lucratif (mutuelles, associations laïques, ou religieuses), 22 % par du privé commercial. Il faut souligner que sous l'effet des politiques publiques, la part du privé commercial augmente fortement avec l'émergence de grands groupes : moins de 10 % dans les années 80, 22 % aujourd'hui. La

tendance est identique avec les sociétés de service à la personne pour les soins à domicile.

Quelle dépendance ?

57 % des résidents en EHPAD sont dans une situation de forte dépendance. Plus d'un résident sur 5 est touché par la maladie d'Alzheimer. Plus de la moitié des résidents (57 %) ont de graves difficultés pour se déplacer, jointes à des facultés mentales altérées. Moins de 10 % n'ont en général besoin que d'aides ponctuelles.

Les dépenses publiques

30 Mds € sont consacrés à la prise en charge de la perte d'autonomie (1,4 % du PIB), dont 80 % de dépenses publiques. Les principales dépenses d'accom-

pagement de la perte d'autonomie des personnes âgées sont les dépenses de soins (40,5 %), celles de « dépendance » (35 %) et d'hébergement (23,5 %). Les dépenses en faveur des personnes âgées des départements (APA, ASH, autres aides) progressent de 18 % et atteignent 7,3 Mds € en 2017.

Un hébergement qui coûte cher !

Les coûts d'hébergement varient très nettement selon le type d'établissement - commercial ou public - et la Région. Si le coût médian est de 1 740 € selon la CNSA, il s'établit à 3 154 € à Paris et dans les Hauts-de-Seine, contre 1 616 € dans la Meuse. Le tarif moyen se situe lui à 1 953 €. Les restes à charge, une fois les diverses aides déduites, sont pour les familles considérables : 2 000 € nationalement en moyenne avec là aussi des amplitudes importantes, 3 100 € à Paris par exemple. Sommes à rapprocher de la retraite moyenne et du SMIC (autour de 1 250 € nets) ou encore du salaire moyen net (2 200 €).

Ces différences reflètent la situation de l'immobilier. Nationalement, il y a en moyenne 98 places pour 1 000 personnes de plus de 75 ans, mais 171 pour 1 000 en Lozère et 39 pour 1 000 à Paris et La Réunion. Les établissements commerciaux se concentrent en région parisienne, sur la côte d'Azur et autour de Bordeaux. Affronter la réalité démographique de la hausse du nombre de personnes âgées, faire évoluer l'offre proposée, tels sont les défis de société à relever sans retard. ❖



POLITIQUES EN MATIÈRE DE PERTE D'AUTONOMIE

À l'échelle de l'Europe

Même si des différences existent dans la prise en charge des personnes en perte d'autonomie, le néolibéralisme tend à réduire l'intervention publique et la mise en place des solidarités.

Mais les populations portent un peu partout des exigences convergentes.

On s'aperçoit rapidement que la question non seulement s'avère fort complexe, mais qu'elle est en voie d'être dépassée.

Fort complexe par la multiplicité des paramètres à prendre en compte. Pour s'en tenir aux principaux : la situation diffère selon qu'on a affaire à des pays « vieux » (Allemagne, Italie...) ou « jeunes » (France) ; la part de l'informel (aide familiale, bénévolat...) varie considérablement d'un pays à l'autre de même que les ratios prestations en nature ou monétaires. Reste qu'on repère encore l'existence de deux modèles de prise en charge, l'un principalement « familialiste » et l'autre largement « institutionnaliste » selon un gradient Sud / Nord.

Mais ce binôme hérité de l'histoire propre des pays du Sud et du Nord européens tend à se diluer sous la double pression de deux forces contradictoires. D'une part, la vague de mondialisation néolibérale tend comme en tout autre domaine à réduire



© Crevis - Adobe Stock

au minimum les politiques publiques de solidarité. D'autre part, on voit émerger depuis au moins une décennie un fort mouvement de contestation de ces politiques, en solidarité avec les personnes en perte d'autonomie. De ce conflit résultent des effets contradictoires.

En positif, la prise de conscience de l'importance des questions de soutien aux aidants familiaux et de qualification des personnels professionnels (pour laquelle la FSU

porte des propositions précises). La priorité accordée au maintien à domicile peut certes être jugée positive (tant elle répond au souhait majoritaire) mais elle est aussi l'un des objectifs du néolibéralisme de réduction des dépenses publiques. Enfin, et clairement négatifs, sont la priorité accordée aux prestations monétaires (au nom du prétendu « libre choix » des personnes) et le recours croissant au bénévolat.

Plus grave encore, englobant le

tout, la recherche systématique de « l'équilibre » entre dépenses et recettes imposée par les politiques néolibérales conduit en réalité partout à une baisse de l'aide publique. Ce que nous révèle sans fard « France stratégie » dans une note d'analyse d'un rapport du HCFEA publiée sur son site le 11/04/19 : « *Du décentrage de l'espace, on entrevoit un dépassement possible (...) de la prégnance des grands modèles d'intervention publique* ». ❖

FOCUS SUR NOS VOISINS EUROPÉENS

L'Allemagne et l'Espagne ont mis en place des dispositifs spécifiques et globaux de prise en charge de la dépendance, à la différence du Danemark, où les prestations des services sociaux locaux ont progressivement évolué pour tenir compte des besoins de la population vieillissante. L'Angleterre, l'Italie et les Pays-Bas établissent une distinction entre les soins et les autres prestations dont les personnes en perte d'autonomie ont besoin, les premiers relevant du système de santé et les secondes étant fournies par les collectivités locales.

Si l'on excepte l'Espagne, où la loi relative à l'assistance aux personnes dépendantes n'est pas encore totalement entrée en vigueur, les pays qui assurent la meilleure prise en charge de la dépendance des personnes âgées sont l'Allemagne, le Danemark et les Pays-Bas.

En revanche, le dispositif public italien de prise en charge de la dépendance reste secondaire par rapport à la solidarité familiale. Quant au système anglais, il est particulièrement complexe, et l'organisation des services par les collectivités locales s'y traduit par une grande disparité des services offerts aux personnes âgées. Le Danemark apparaît comme le pays ayant la meilleure prise en charge. Le financement de l'ensemble du dispositif pour les personnes âgées dépendantes est assuré par les impôts locaux et par des subventions de l'État. Environ 4 % des personnes âgées de plus de 65 ans vivent dans un établissement spécialisé. Dans ce cas, les intéressés paient une contribution égale à 10 % ou 20 % de leurs revenus, 800 € mensuels au maximum.

Source : Commission Européenne.

EFFORTS NÉCESSAIRES

Quel financement pour la perte d'autonomie ?

Contre le choix de faire peser la charge sur les personnes âgées elles-mêmes, le groupe des 9 exige une couverture financière publique.

Actuellement 1,4 % du PIB est consacré aux « dépenses » publiques pour la prise en charge de la perte d'autonomie. Le financement est assuré par l'assurance maladie (13 milliards d'euros en 2018), les conseils départementaux (6 milliards), la CNSA (2 milliards) et l'État (2 milliards). Le reste à charge global pour les personnes, les résidents, les familles, s'élève à 7 milliards d'euros, et la CASA mise en place en 2013, financée par les retraité-e-s imposables, a « rapporté » 730 millions à la CNSA en 2016. Dominique Libault l'affirme : « Il y a un effort financier à faire ». Certes mais qui finance ? La proposition qui revient le plus

souvent est celle d'une complémentaire obligatoire. C'est notamment celle de la Mutualité Française qui la limite à la tranche d'âge concernée et c'est aussi celle du Sénat qui propose une assurance obligatoire fonctionnant par répartition. Un rapport publié au printemps 2019 ne tranche pas sur la gestion de cette assurance dépendance : secteur privé ou intégration au système public de Sécurité sociale ? Par ailleurs, le Sénat rejoint la proposition d'un « surloyer solidaire » en EHPAD, déjà avancée par la Mutualité Française : instaurer des tarifs différenciés en fonction des revenus des résidents et des familles.

Pour Dominique Libault, il s'agit de « reconnaître la perte d'autonomie comme un risque de protection sociale à part entière », en ajoutant que « c'est bien la solidarité nationale à travers une couverture financière publique qui doit jouer un rôle prépondérant ». Les organisations du groupe des 9 sont catégoriques et se prononcent pour un droit à compensation assuré à 100 % dans la branche

maladie de la Sécurité sociale, à toutes les étapes de la vie. Dans les pays nordiques, le financement est largement public et relève des municipalités qui perçoivent une part importante de l'impôt sur le revenu. En Allemagne, l'assurance « Soins de longue durée » est financée par les cotisations. Au Japon, les personnes assurent 10 % des dépenses et les cotisations commencent à 40 ans et sont plus élevées pour les plus de 65 ans.

Le constat est que les financements publics ont partout une place importante dans les pays de l'OCDE. ❖

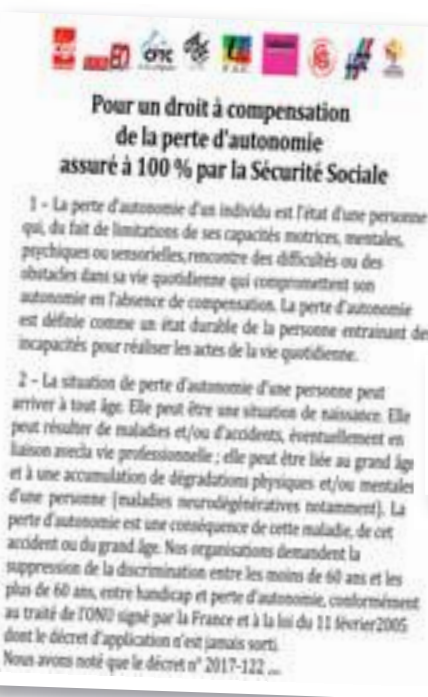
UN DROIT UNIVERSEL

La FSU revendique

Les positions de la FSU pour le financement de la perte d'autonomie se sont précisées, actées par les congrès depuis 2007.

La perte d'autonomie et les besoins qu'elle engendre sont une préoccupation de longue date pour la FSU. Si l'idée de la création d'un grand service public s'y attachant est rapidement affirmée, les contours de sa prise en charge et de son financement se préciseront au fil des congrès. Les textes de Marseille en 2007 soulignent que « la FSU doit réaffirmer ses choix solidaires et son attachement à une Sécurité sociale capable de faire face aux défis du XXI^e siècle, au progrès médical, aux besoins nouveaux liés à l'évolution de la société et notamment à la perte d'autonomie

liée à l'âge ». En 2010, à Lille, la FSU affirme : « La perte d'autonomie, le handicap, quels qu'en soient la cause ou l'âge de la personne concernée, doivent relever de la solidarité nationale dans le cadre de la Sécurité sociale tout au long de la vie... La FSU exige que la perte d'autonomie soit rattachée aux branches existantes de la Sécurité sociale ». C'est en 2013, à Poitiers qu'apparaît la revendication d'une prise en charge des soins médicaux à 100 % et que se précisent alors les contours du financement de la perte d'autonomie : « La FSU demande la création d'un droit



Extrait de la déclaration du groupe des 9 en mars 2018.

des branches existantes ». Depuis, l'entrée en nombre de représentants de la FSU dans les nouvelles instances, CDCA et HCFEA,

universel sans condition d'âge et de ressources compensant la perte d'autonomie. Ce droit doit être financé par la solidarité nationale dans le cadre des branches existantes de la Sécurité sociale ». Ce que le congrès du Mans en 2016 renouvelle : « La FSU continue de revendiquer une véritable loi qui instaure une prise en charge solidaire de la perte d'autonomie par la Sécurité sociale dans le cadre

a permis de travailler, en leur sein, avec les organisations membres du groupe des 9, et de faire émerger l'idée d'une prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % par la Sécurité sociale. Une conception forte qui a fait sa place dans le corpus revendicatif des actions menées par le groupe des 9 et qu'il appartiendra au prochain congrès de Clermont de consigner dans les mandats de la FSU. ❖

PLUS DE 700 000 SOUTIENS AU RIP SUR LA PRIVATISATION D'ADP

La mobilisation doit se renforcer

En effet, on est encore loin des 4,7 millions exigés en mars prochain pour permettre aux citoyens français de demander un réexamen de la décision de privatisation du Groupe ADP (ex-Aéroports de Paris) dans le cadre de la procédure de Référendum d'initiative partagée (RIP).

L'enjeu est important : depuis des années, la privatisation des services publics se fait à marche forcée. Il faut donner un coup d'arrêt !

L'exemple scandaleux de la privatisation des sociétés d'autoroutes, transformées en machines à fabriquer des dividendes pour les actionnaires, montre comment l'État se met aux services d'intérêts privés. La privatisation d'Aéroports de Paris se situe dans le même registre. Mais cette bataille va au-delà d'Aéroports de Paris : elle est emblématique de toutes ces luttes qui, au plan national, et encore plus souvent au plan local, se battent contre la fermeture d'un hôpital, d'une trésorerie,



d'une poste, d'école ou de classes dans une école, de lignes ferroviaires... Elle est emblématique aussi du combat contre le démantèlement de la Fonction publique, et pour le développement des biens communs.

C'est aussi un combat pour la démocratie car c'est à nous de décider si cette initiative de référendum d'initiative partagée lancée par 200 parlementaires doit aller jusqu'au bout, malgré tous les obstacles mis par la procédure actuelle.

L'implication citoyenne de chacun-e peut constituer une force puissante comme l'a montré l'exemple du TCE en 2005. Une coordination nationale de

partis, de syndicats, d'associations, dont fait partie la FSU, s'est créée au mois de juillet, mais c'est au plan local souvent avec des collectifs unitaires, que les choses vont progresser. En tant que retraités, nous avons un beau rôle à jouer. Signons le soutien au RIP. ❖

Daniel Rallet

Pour signer la demande de référendum sur la privatisation d'Aéroports de Paris : <https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1>

CONGRÈS NATIONAL DE LA FSU

Exprimer les revendications des retraité-e-s

Les congrès sont des temps forts de démocratie syndicale : portons nos exigences en matière de choix de société pour toutes les générations.

Début décembre se tiendra le congrès national de la FSU dans lequel les retraités auront toute leur place. Ils y affirmeront leurs revendications spécifiques en matière de pouvoir d'achat, de protection sociale, de prise en compte du vieillissement, de la fin de vie....

Le contenu de ce congrès est l'affaire de tous les adhérents de la FSU. Il importe pour cela que la participation à cette préparation soit la plus massive possible. Les congrès départementaux seront un moment privilégié pour débattre et contribuer à la construction de textes supports

de nos revendications pour les trois années à venir. La richesse de nos revendications, support de l'unité syndicale que nous recherchons en permanence, nous la tenons de votre participation. À vous la parole et bons congrès à toutes et tous. ❖ **Bernard Charlier**



JOURNÉES D'AUTOMNE CRU 2019

Les journées d'automne qui réunissent les militant-e-s retraité-e-s de tous les syndicats de la FSU sont devenues au fil des ans un moment très attendu : informations multiples, échanges d'analyses et d'expériences venant des départements, interventions enrichissantes d'invités d'horizons divers, débats sur la place des retraité-e-s dans la société et dans l'activité syndicale...

Le cru 2019 s'annonce encore plus indispensable et stimulant

avec la dévalorisation de nos pensions, le projet de retraite à points, la préparation du Congrès de la FSU... Le thème central portera sur l'avenir du système de santé, avec Christophe Prudhomme, médecin urgentiste (CGT). Elles se dérouleront à Paris les 14 et 15 octobre prochain. La participation de militant-e-s venant de tous les départements est possible et très souhaitable ! Adressez-vous à votre section départementale pour vous y inscrire.

TOULOUSE Favoriser la mobilité des retraité-e-s Actions pour la gratuité des transports en commun

À Toulouse, depuis 1972, la gratuité des transports pour les seniors et les chômeurs était un fait acquis. En dépit de ses engagements de campagne, la majorité

municipale à la tête du Syndicat mixte transport en commun (SMTC) a remis en cause la gratuité, à compter du 1^{er} juillet 2017.

Le mécontentement a été tel que très rapidement diverses actions ont eu lieu, en particulier une pétition mise en ligne qui à ce jour a recueilli plus de

20 000 signatures et la création depuis octobre 2016 d'un Collectif de syndicats (unitaire) et d'associations de retraité-e-s qui organise la mobilisation : collecte des signatures, remise au maire lors de manifestations, lettre ouverte au maire.

La signature de la

pétition continue et permet de toucher beaucoup de retraité-e-s, sur les marchés, au point rencontre senior (Duranti), lors des repas de Noël organisés par les municipalités.

Aujourd'hui, le débat sur les déplacements nous concerne tous. La mobilisation continue, pour le service public des

transports urbains, pour le développement du réseau de la Métropole à partir des besoins, pour la gratuité des transports.

LILLE Le forum des retraités

Le 4 novembre 2019, ce forum est organisé par la Section fédérale des retraité-e-s de la

PROPOSITIONS POUR LA FÉDÉRATION

Les SFR : éléments-clés !

Quelle place pour les retraité-e-s dans notre fédération ? Le congrès 2019 de la FSU devra reposer la question.

L'activité des Sections fédérales de retraité-e-s départementales (SFRD) et nationale (SFRN) conçues en 2007 pour assurer un lien fort avec les actif-ve-s, sera évaluée au regard des profondes transformations en cours dans la société et le monde des retraité-e-s. Citons en quatre.

► L'allongement de l'espérance de vie fait de la retraite une période pleine de promesses : de plus en plus s'affirme l'aspiration à un plein épanouissement, au bénéfice des progrès de la société.

► Par leur nombre croissant et leur forte implication dans la vie sociale, citoyenne, économique, associative, culturelle, les personnes retraitées ont pris une place essentielle dans la vie sociale.

► Les liens entre actif-ve-s et retraité-e-s ont été mis à mal par les politiques menées ces dernières décennies (notamment avec le décrochage de l'évolution des pensions sur celle des salaires).

► Dans ce contexte, et pour se faire entendre, la plupart des organisations de retraité-e-s se sont efforcées d'agir ensemble. Le groupe des 9 a pris une place prépondérante dans la constitution d'un mouvement social devenu incontournable. Anciens fonctionnaires et retraité-e-s du privé

ont appris à élaborer et porter des exigences communes.

Les projets de la majorité actuelle en sont l'exact contraire : transformation des retraites en allocations minimales, harmonisation des situations par le bas, dégradation des droits acquis par le monde du travail.

Les ancien-ne-s et actuel-le-s fonctionnaires sont particulièrement visé-e-s. Les sections fédérales de retraité-e-s constituent

donc l'outil privilégié pour regrouper et mobiliser nos collègues issu-e-s des différents métiers et différentes catégories. Toutes les SFR départementales ayant une activité régulière le vérifient : pour l'essentiel, et quelles que soient nos origines, les problématiques sont les mêmes. Et leur contribution est essentielle aux initiatives du groupe des 9.

Plusieurs propositions sont soumises à nos congrès pour amé-

liorer l'activité « retraité » au sein de la FSU : renforcement des échanges entre SFRD et SFRN, mises en commun et mutualisations plus régulières entre SFR, entre actif-ve-s et retraité-e-s, investissement accru des militant-e-s de tous les syndicats nationaux...

Échangeons, proposons, enrichissons... ! ❖ **Claude Rivé**

LES CHOIX DE LA MGEN

Rencontre

La SFRN a rencontré deux responsables nationaux de la MGEN en mai dernier. Il s'agissait de faire préciser les approches de la mutuelle, pour nourrir ultérieurement les échanges utiles.

Parmi les nombreux sujets abordés, celui du marché de l'assurance qui s'est développé en Europe et ne reconnaît pas le modèle mutualiste. Les représentants de la mutuelle ont indiqué que depuis la transposition dans le droit français de la directive européenne, la MGEN doit provisionner beaucoup d'argent. La survie de la MGEN tient donc aux « plus-values latentes » : les actions qui ont pris de la valeur

sont vendues et d'autres sont rachetées au prix d'achat des précédentes. Ces placements génèrent des intérêts qui servent à payer les frais de gestion (plus de 9 000 salariés).

« La MGEN tente néanmoins de défendre le modèle de l'intérêt général. Elle est avant tout une entité politique qui mène des actions pour innover dans le parcours de vie de l'adhérent, bien que la complémentaire santé

prenne un grand volume de travail. Elle a gagné le droit d'avoir une offre globale pour des couvertures multiples, santé, prévention, logement, action sociale... »

La direction de la MGEN considère que « la Sécurité sociale n'est et ne sera pas en capacité de tout financer ». Approche qui diverge évidemment de celle de la FSU et qui nécessitera de nouvelles discussions. ❖

Hélène Pognant, Claude Rivé



FSU Nord-Pas-de-Calais. Il se tiendra à la Bourse du travail, 254, boulevard de l'Usine à Lille, de 9 h à 13 h. Trois thèmes très actuels seront débattus :

- le pouvoir d'achat des retraité-e-s avec Michel Salingue ancien secrétaire national de la FGR-FP ;
- l'hôpital public avec Alain Brunel député du Nord ;

• l'autonomie avec une directrice d'EHPAD.
Inscription avant le 28 octobre.



COLLOQUE
Les retraites, un enjeu salarial

Dans le cadre des rencontres-débats sur le thème

« *Le syndicalisme et l'égalité* » (France ^{xx^e} et ^{xxi^e} siècle), l'Institut de Recherches de la FSU et l'Institut d'Histoire sociale de la CGT proposent le jeudi 3 octobre 2019, 14 h-17 h, un colloque : Les retraites, un enjeu syndical. Il se tiendra au local du SNUipp-FSU -

12, rue Cabanis, 75014 Paris, métro Glacière. Comment les retraites ont-elles contribué à réduire la précarité inhérente à la condition salariale et les inégalités ? Les différents régimes existants, fruits de l'histoire, ont-ils convergé vers plus d'égalité, ou bien au contraire, ont-ils été

facteurs d'inégalités ? Quel rôle les syndicats ont-ils joué dans la mise en place des retraites, leur évolution et leur défense face aux remises en cause libérales ?
Inscription obligatoire auprès de l'Institut de la FSU
01 41 63 27 60 - institut@institut.fsu.fr

JOINDRE L'UTILE À L'AGRÉABLE

Syndicalisme et tourisme

Cela faisait un moment qu'on y pensait : proposer aux adhérents du département une rencontre qui allierait réunion de travail, convivialité et distraction. C'était l'objet de la réunion de la SFR-FSU du Lot le 17 juin dernier.

La matinée fut studieuse avec la participation de notre secrétaire nationale, Marylène Cahouet, qui nous avait fait l'honneur de sa présence et la visite d'un secrétaire départemental FSU. Et si les présents n'étaient pas aussi nombreux qu'espéré, le débat fut riche et animé, la majorité d'entre eux

étant des militants engagés dans leur syndicat, la FSU et/ou la FGR-FP. L'après-midi fut consacré à la visite de la ville de Martel, dite la « ville aux 7 tours », avec les commentaires passionnants d'une guide hors pair : une collègue d'histoire et géo, retraitée elle aussi, venue spéciale-

ment pour nous de Brive la Gaillarde... en scooter !

La satisfaction des participants devrait donner des regrets aux syndiqué-e-s qui n'avaient pu ou voulu répondre présents. Qu'ils se rassurent : il y aura des « sessions » de rattrapage ! ❖

Jean-Louis Viguière



Sous la halle de Martel (Lot).

© Jean-Louis Viguière

COLÈRE

Rentrée en action

Les motifs de grogne sont toujours là pour les retraité-e-s et le pouvoir ne veut rien entendre.

Le 20 juin 2019 : 200 000 cartes-pétitions signées pour interpellé E. Macron, qui a, une nouvelle fois, refusé de recevoir les représentants du groupe des 9. Les retraités avaient pourtant bien des revendications, sur leur pouvoir d'achat en particulier. Ils protestent toujours notamment contre la sous-indexation des pensions, qui ampute un peu plus leur niveau de vie. Le Conseil d'orientation des retraites (COR) atteste

de cette dégradation (baisse de 1,5 point entre 2017 et 2018) et annonce un retour aux années difficiles d'avant 1980. En juillet 2019, le Comité de suivi des retraites « *réitère son appel à apporter une attention particulière aux règles d'indexation des pensions [...] dans le cadre du futur système de retraite, afin d'assurer un meilleur partage de la croissance entre actifs et retraités* ». Pourtant, le rapport Delevoye choisit de main-



© Mireille Breton

tenir l'indexation sur les prix, facteur de baisse des pensions. La colère des retraités est légitime. Aussi entendent-ils poursuivre la mobilisation, dans le cadre du groupe des 9, avec une journée nationale d'action déconcentrée le mardi 8 octobre. ❖

Marylène Cahouet et Joël Chenet

DANS LA COUR DES GRANDS

Histoire de la FSU tome 2

Un retour sur notre propre histoire qui éclaire la réflexion et alimente le débat. Institut de recherches de la FSU www.institut.fsu.fr
Sortie en librairie mi-novembre 2019.

❖ Jusqu'au 4 octobre 2019, tarif préférentiel de souscription : 12 € + 2 € frais de port.



LE MUSÉE NATIONAL DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION

Un voyage dans la France d'hier et d'aujourd'hui

Le Musée national de l'histoire de l'immigration, situé à la porte Dorée, à deux pas du bois de Vincennes, est le point de rencontre entre deux visions de la République : celle coloniale dans le droit fil de la monarchie passée et celle des valeurs de Liberté, d'Égalité de Fraternité.



© DR

Vidéo de quarante minutes, qui retrace deux siècles de souffrances, de luttes... En ligne sur le site du musée.

De l'époque coloniale, il ne reste que le Palais des colonies. Depuis 2007, le lieu abrite l'autre République, la vraie : celle de l'accueil, du partage et de la solidarité.

Un peu d'histoire

Le Palais des colonies construit pour l'exposition coloniale de 1931 (art déco, décors sculptés...) devait servir deux objectifs :

- dresser le portrait d'une France civilisatrice, universelle, technologique, scientifique répandant ses bienfaits dans ses colonies ;
- valoriser la puissance impériale de la France par la reconstitution de hauts faits coloniaux et l'exposition de nombreux objets africains et asiatiques.

Du Palais des colonies au musée

Après l'exposition, le Palais des colonies est transformé en musée. En 2003, il ferme ses portes. Ses collections rejoindront le musée du quai Branly inauguré par Jacques Chirac en 2006. D'importants travaux, confiés à l'architecte Patrick Bouchain, ont lieu pour aménager les 16 000 m² du musée dans le respect de la construction initiale classée monument historique. Le musée ré-ouvre en 2007. Il devient le Musée national de l'histoire de l'immigration. Il sera inauguré par François Hollande le 14 décembre 2014.

Le Musée national de l'histoire de l'immigration

Il est le seul musée national consacré à l'histoire et aux cultures de l'immigration. Piloté par un conseil d'administration présidé depuis 2014 par Benjamin Stora, il propose de nombreux espaces : ateliers pédagogiques, auditorium, médiathèque, salles d'expositions permanentes et temporaires. Il a

acquis 250 objets dont la truelle de Luigi : le père de Cavanna, les bottes de Lazare Ponticelli, dernier Poilu de 14/18.

L'exposition permanente « Repères » présente deux siècles d'histoire de l'immigration en retraçant le parcours symbolique des populations immigrées, les raisons qui les ont conduites à quitter leur pays, leurs moments de vie sur le sol français.. Des séquences interactives permettent au visiteur d'approcher les temps forts et problématiques qui accompagnent et structurent le parcours des migrants : « Émigrer », « Face à l'État », « Terre d'asile/France hostile », « Ici et là-bas », « Lieux de vie », « Au travail », « Enracinement », « Sportifs », « Diversité ».

Des expositions temporaires accompagnées de conférences et de films sont régulièrement présentées. « Une mémoire française : l'internement des nomades en France entre 1940 et 1946 » a été réalisée dans le cadre du 70^e anniversaire de la libération des camps d'internement de nomades. Depuis 2015, le musée a initié l'itinérance de ses expositions temporaires. Dans plusieurs départements du Sud-Ouest, l'exposition « *Ciao Italia : ces immigrés italiens qui ont fait la France* » connaît un vif succès et fait découvrir le musée.

L'aquarium tropical

Il a été créé à l'occasion de l'exposition coloniale pour montrer la faune aquatique, d'eau douce et d'eau de mer, des colonies. La collection compte environ 15 000 animaux et 750 espèces. Un régal pour les enfants...

À l'heure où la fraternité par l'accueil des gens venus d'ailleurs est de plus en plus malmenée, le Musée national de l'histoire de l'immigration est une invitation à partager richesses, apports, et cultures qui sont le dépassement des frontières. La relation à l'autre est interpellée aujourd'hui. Les nombreuses classes qui le visitent sont l'illustration que cette mémoire commune, souhaitée par le musée, est aussi la projection de ce nouveau monde à construire, au-delà de toutes les formes de frontières et du rejet de l'autre. ❖ **Gérard Blancheteau**

POUR EN SAVOIR PLUS

❖ www.palais-portedoree.fr

Selon ses statuts le musée a pour mission de « rassembler, sauvegarder, mettre en valeur et rendre accessibles les éléments relatifs à l'histoire de l'immigration en France, (...) et faire évoluer les regards et les mentalités sur l'immigration en France ».

CES POLARS QUI DISENT L'HISTOIRE

La mort du Khazar rouge

Khazar comme ce peuple converti au judaïsme au Moyen Âge. Rouge ? Rien à voir avec la politique, vous le saurez en lisant ce polar écrit par un historien qui rêve d'une République pour tous les citoyens israéliens et non d'un état juif.

Si vous vous interrogez sur le sort de la Palestine et des Palestiniens, d'Israël et des Israéliens, vous connaissez sans doute Shlomo Sand. Après plusieurs ouvrages historiques dont le controversé (et pour cause) mais documenté *Comment le peuple juif fut inventé*⁽¹⁾ en 2008, Shlomo Sand change de registre sur le même thème. En avril 2019, il publie *La mort du Khazar rouge*, un roman policier sulfureux et corrosif où il suscite l'attention sur le roman national israélien : le droit au retour des Juifs sur la Terre Promise et la notion de Peuple juif. Il y met en scène les tentatives de débats qui déchirent la société israélienne : qui est juif ? Pour Shlomo Sand, « on ne naît pas Juif, on le devient ». À rebours du roman national.



errance de près de deux mille ans... ». Or, dit Shlomo Sand, il n'y a aucune recherche sur ces exodes. Pourquoi ?

Jusque dans les années 1960, cet essentialisme n'existe pas dans le discours politique. Yitzhak Ben Zvi ou David Ben Gourion, fondateur de l'État d'Israël, l'ont pourtant écrit : « les paysans de Palestine sont les descendants des habitants de l'antique Judée ». Les historiens peuvent publier leurs recherches même si elles ébranlent le mythe du Peuple élu voué à retrouver la Terre Promise. Ainsi, le professeur Polak (à qui S. Sand rend hommage au début de son roman) a-t-il publié dans son ouvrage que les Khazars⁽²⁾ était un peuple de la steppe converti au judaïsme au VIII^e siècle, que « l'origine des juifs ashkénazes est plutôt de

l'est et non de l'ouest (diaspora). Un peuple de convertis comme la Khaina dans le Maghreb, comme ce royaume juif yéménite Himyar ». Tout change après la guerre des Six jours en juin 1967 pour justifier « l'éviction de la Jérusalem arabe ».

« Seules les plantes ont besoin de racines, (...) les femmes et les hommes veulent se faire pousser des ailes. » E. MORKUS

Les ingrédients du polar et beaucoup plus

En 1987, le professeur Yitzhak Litvak, auteur d'un ouvrage sur la Khazarie, est retrouvé mort dans des conditions plus qu'étonnantes. Vingt ans plus tard, un autre historien est assassiné. Se mêlent les services secrets israéliens, le Shabak et les opposants de gauche qui ne sont pas des saints. Tous les ingrédients d'un polar, mis en place par Edgar Poe, y sont réunis : un assassin mystérieux, un crime (voire plusieurs) et donc, une ou des victimes, un détective. Mais ce polar s'inscrit aussi dans un contexte d'actualité brûlante, avec des personnages tirés du réel et où même ceux qui ne le sont pas semblent vrais, les gentils (le commissaire Emile Morkus, policier palestinien chrétien ébranlé par la première Intifada), comme les méchants.

Le roman national revisité

Shlomo Sand s'attaque de front au roman national où la Bible devient un livre d'Histoire (voire aujourd'hui un document juridique pour revendiquer la propriété des terres palestiniennes). Aujourd'hui, « tout Israélien, dit-il amèrement, sait, sans l'ombre d'un doute, que le peuple juif existe depuis qu'il a reçu la Torah dans le Sinaï, et qu'il en est le descendant direct et exclusif. Chacun se persuade que ce peuple sorti d'Égypte, s'est fixé sur la Terre Promise... » puis a connu l'exil : « S'ensuit une

C'est aussi une image assez féroce du petit monde universitaire plein de jalousies, d'opportunisme et de lâchetés, où chacun cultive son jardin, dans le département d'Histoire générale ou celui d'Histoire juive.

La science complice ? La recherche génétique bat son plein. Pour Shlomo Sand, il existe une culture yiddish, mais pas de culture juive commune à tous ». Et sûrement pas de « peuple juif ». « Plusieurs centres israéliens et un à New-York cherchent obstinément l'ADN juif sans le trouver ». Ce sera le sujet du deuxième volet de ce qui doit devenir une trilogie. ❖ **Francine Barre**

1. *Comment le peuple juif fut inventé*, Fayard, 2008.
2. Abraham Nahum Polak (1910-1970), auteur, entre autres, de *Khazars, histoire d'un royaume juif en Europe*, publié en 1943, qui reçut alors le prix Biziak de la pensée juive à Tel-Aviv, avant d'être, plus tard, critiqué et jamais réédité.



© Michel Abadia

Shlomo Sand
Historien, professeur émérite de l'Université de Tel-Aviv au département d'Histoire générale et titulaire d'une thèse en France sur Georges Sorel.



14 JUIN, UNE VAGUE VIOLETTE A DÉFERLÉ SUR LA SUISSE

Une manifestation et une grève, porteuses d'avenir

Jamais la Suisse n'a connu une mobilisation aussi massive : plus de 500 000 dans toutes les villes et villages de Suisse pour revendiquer l'égalité dans les faits pour les femmes, à la maison et au travail.



Préparée de longue date par une coalition de syndicats et d'associations, cette mobilisation du 14 juin 2019 a pris de l'ampleur de semaine en semaine en s'ancrant dans des collectifs au niveau local et dans les entreprises. Chacun s'est emparé du manifeste et l'a enrichi de revendications qui touchent tous les aspects de l'exploitation capitaliste et patriarcale. Au final, à Bienne, en mars 2019 (canton de Berne), 500 militantes féministes réunies en assemblée nationale ont revendiqué « *le droit de vivre libres dans une société qui garantit des droits égaux pour toutes, une société solidaire, égalitaire et libre de toute forme de violence, en particulier faites aux femmes (...)* ». Comme les Islandaises, nous disons : « *Changeons la société, pas les femmes* ».

Cette grève a été soutenue par 65 % de la population alors que ce n'était pas acquis d'avance en Suisse, pays réputé pour sa paix sociale fondée sur l'accord « Paix du travail » signé en 1937 entre le syndicat de la métallurgie et le patronat.

Elle fera date. Les associations, les syndicats, les collectifs espèrent ne pas en rester là et souhaitent poursuivre à la rentrée et réactiver leur plateforme revendicative avec notamment la valorisation des salaires, l'abaissement de l'âge de la retraite, un congé paternité, un véritable congé parental, la régularisation des femmes migrantes... Affaire donc à suivre. ❖

Dominique Balducci

1. L'Union syndicale Suisse, principal syndicat Suisse.

En Suisse, ça bouge.

La grève a été décidée par le congrès des femmes de l'USS⁽¹⁾ à l'initiative des femmes du syndicat des services publics sur le thème de l'égalité salariale. Cette décision a vraiment pris corps lors des Assises romandes du 12 juin 2018. À partir de là, des collectifs se sont créés dans tous les cantons. Un manifeste a été élaboré.

Cette date du 14 juin n'a pas été décidée au hasard : le 14 juin 1991, les femmes descendaient dans la rue pour la première fois afin de réclamer l'égalité salariale dont le principe avait été acté par la constitution dix ans plus tôt. La Suisse n'a, en effet, jamais été à la pointe des droits des femmes (cf. encadré). Elle est à la 20^e place selon le World Economic Forum (Davos) en matière d'égalité de genre. La France est 12^e !

DROITS DES FEMMES EN SUISSE : QUELQUES DATES

- ❖ **1^{er} janvier 1978** : Mise en place de l'autorité parentale.
- ❖ **14 juin 1981** : Obtention de l'égalité entre femmes et hommes dans la Constitution fédérale.
- ❖ **1^{er} janvier 1992** : Conservation de la nationalité suisse pour les femmes ayant épousé un étranger.
- ❖ **17 mai 1992** : Poursuite pénale du viol conjugal sur plainte.
- ❖ **27 mars 1997** : Adhésion à la Convention de l'ONU interdisant les discriminations à l'égard des femmes.
- ❖ **25 juin 1999** : Obtention par les femmes mariées d'une rente vieillesse personnelle.
- ❖ **2 juillet 2002** : Décriminalisation de l'avortement jusqu'à la douzième semaine de grossesse.
- ❖ **3 octobre 2003** : Poursuite pénale en cas de viol et de contraintes sexuelles dans le couple.
- ❖ **26 septembre 2004** : Adoption du congé maternité de quatorze semaines rémunéré à 80 %.
- ❖ **3 décembre 2018** : Égalité de salaire entre les hommes et les femmes dans les entreprises de plus de 100 salariés sans mécanisme de contrôle.